

Dossiers Thématiques

2. Chantiers



1. Rue de la Servette

Les aménagements provisoires du chantier du tram qui dure depuis 1 année, sont généralement inadaptés aux personnes à mobilité réduite et dans ce cas le bitume présente des irrégularités qui déstabilisent les aînés

Veiller à prévoir des aménagements provisoires adaptés pour que les aînés puissent dépasser ces obstacles. Dans ce cas le revêtement de sol est accidenté. Demander aux Agents de Sécurité Municipaux de vérifier périodiquement la sécurité des aménagements provisoires.



2. Rue de la Servette

Les longues traversées en chantier sont jalonnées d'obstacles et de détours pour les piétons. Les aménagements provisoires, dans ce cas un passage étroit sur tôle métallique surélevée, posent des problèmes aux piétons les plus fragilisés qui doivent parfois faire des détours pour les éviter.

Eviter d'installer sur les chantiers en milieu urbain, des passages provisoires trop étroits, des planches en bois ou métalliques surélevées et installées, des planches non abaissées, des revêtements de sols inégaux, ...



3. Rue de la Servette

La barrière de sécurité de chantier qui réduit la largeur des trottoirs sur la rue de la Sevette augmente les difficultés de déplacements des piétons qui n'arrivent pas à se croiser.

Signaler le chantier aux piétons et prévoir des déviations piétonnes sécurisées pour limiter l'important flux piétonnier sur ces passages étroits.



4. Rue de la Prairie

L'abaissement de trottoir est une bonne solution provisoire en attendant les aménagements définitifs mais il est malheureusement inadapté aux piétons à mobilité réduite car il est trop pentu.

Proposer une signalisation claire et simple qui accompagne le chantier pour informer les piétons des déviations et des itinéraires sécurisés à emprunter en fonction de l'évolution des travaux

Chantiers

Propositions et recommandations du Bureau-Conseil de l'ATE

Les grands chantiers de tramway à travers la ville de Genève engendrent des perturbations et des nuisances importantes dans les quartiers qu'ils traversent. Il est de ce fait indispensable de mettre en œuvre une gestion de chantier de proximité, qui propose et qui contrôle des aménagements provisoires adaptés aux piétons à mobilité réduite et qui accompagne et s'adapte à l'évolution des travaux. Les remarques relevées dans ce dossier du chantier TCMC (Tram Cornavin-Meyrin-Cern) sur la rue de la Servette sont bien évidemment valables pour les prochains grands travaux tels le TCOB (Tram Cornavin-Onex-Bernex)

En période de travaux sur l'espace public notamment sur les trottoirs, des solutions d'aménagements provisoires existent pour assurer la sécurité et le confort des piétons et qui s'accompagnent généralement :

D'une bonne signalisation du chantier pour informer les piétons de la présence des travaux et des détours à effectuer pour éviter les obstacles.

De panneaux de chantiers installés de manière à être visible tout en laissant un passage sécurisé.

D'une barrière de sécurité pour protéger le piéton des dangers de la route lorsque le trottoir est provisoirement condamné

D'un certain nombre d'aménagements provisoires adaptés aux personnes à mobilité réduite, en chaise et aux malvoyants, tels que des trottoirs abaissés, des passages piétons provisoires, un sol non accidenté, une rampe d'accès, une zone de passage assez large, un bon éclairage, des objets en saillie ou suspendus à min 2.10m du sol, un marquage contrasté (rouge et Blanc) des clôtures et des étais verticaux des échafaudages de chantier (cf. schéma ci-dessous, Directives « Voies piétonnes adaptées aux handicapés »- Centre suisse pour la construction adaptée aux handicapés), ...

